

COMMISSION DES AIDES FINANCIÈRES

RÉUNION DU 29 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023C02 : DÉCISIONS RELATIVES À L'APPROBATION DES CONTRATS ET À L'ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES

La Commission des Aides Financières du Conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhin-Meuse,

- Vu le 11ème Programme d'intervention de l'agence de l'eau portant sur la période 2019-2024,
- Vu le rapport du Directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 : CONTRATS

D'approuver les contrats listés ci-dessous :

- Contrat n° CT-2023-00001 / CTEC CA FORBACH PORTE DE FRANCE / Contrat de territoire multi-thématique sur les enjeux du territoire
- Contrat n° CT-2023-00005 / CTEC CA SAINT AVOLD SYNERGIE / Contrat de territoire multi-thématique sur les enjeux du territoire
- Contrat n° CT-2023-00006 / CTEC CC du bassin de Pompey / CTEC de la CC du bassin de Pompey
- Contrat n° CT-2023-00007 / CTEC CC FREYMING MERLEBACH / Contrat de territoire multi-thématique sur les enjeux du territoire
- Contrat n° CT-2023-00008 / CIEC - CONSTELLIUM / Sobriété en eau et préservation de la nature et de la biodiversité
- Contrat n° CT-2023-00009 / CTEC - Un objectif commun de gestion et de préservation des milieux naturels remarquables ou ordinaires du territoire autour des prairies, des zones humides et des réseaux écologiques. L'Agence de l'eau et le PnrL partagent des objectifs communs relatifs à la gestion de l'eau et à la préservation et la restauration des milieux naturels sur leur territoire. Ils entretiennent un partenariat fort, complété de liens conventionnels depuis de nombreuses années. L'objectif de ce contrat est de favoriser la poursuite et l'émergence de programmes globaux et ambitieux sur le territoire du PnrL. Ces programmes pouvant être réalisés soit en maîtrise d'ouvrage directe du PnrL, soit par d'autres maîtres d'ouvrages, à son initiative et développés avec l'accompagnement de ses équipes. Ces programmes peuvent notamment concerner les priorités suivantes : Préservation, restauration et renaturation des milieux aquatiques ; Préservation et restauration des zones humides remarquables et ordinaires, et reconquête des Trames Vertes et Bleues locales ;

Développement et accompagnement de projets favorisant une agriculture plus respectueuse de la qualité de l'eau et des milieux naturels, au travers de projets ciblés sur les filières, visant par exemple le maintien et le développement de surfaces en herbe et le développement d'autres cultures (ou systèmes de cultures) à bas niveau d'impact ; Amélioration et enrichissement des connaissances sur le fonctionnement des milieux naturels afin de contribuer à définir les priorités et programmes d'action opérationnels.

- Contrat n° CT-2023-00010 / CTEC SIEA Rosselle / Contrat du syndicat de la Rosselle
- Contrat n° CT-2023-00011 / Plan de soutien de l'élevage à l'herbe et des prairies du bassin versant de la Meuse / Dispositif de soutien des exploitations d'élevage basées sur la valorisation de l'herbe et notamment des prairies permanentes. Le dispositif propose d'animer un collectif multi-partenarial compétent pour soutenir techniquement et financièrement l'ensemble des composantes de l'élevage (économique, agronomique, écologique et sociale). Il porte comme objectif central de préserver durablement les ensembles prairiaux du bassin versant de la Meuse en replaçant la valorisation de l'herbe et des prairies au cœur de la santé économique des exploitations, de leur résistance aux effets du changement climatique et de la préservation d'une Meuse Vivante. Chaque projet de territoire qui s'inscrira dans ce dispositif prendra la forme d'une convention de partenariat. Le territoire du département de la Meuse inscrit dans ce bassin versant est le premier territoire à s'engager aux côtés de l'Agence de l'eau. Il sera suivi par les Ardennes et l'Ouest Vosgien à l'horizon du premier semestre 2024.

ARTICLE 2 : AIDES FINANCIÈRES

D'attribuer les aides financières récapitulées dans le tableau annexé à la présente délibération (Annexe 1), sous réserve, pour les pour les dossiers de regroupement (REG) recensés ci-après et dont les aides sont détaillées en annexe n°2, de l'approbation des modalités d'intervention politiques présentées au Conseil d'administration à tenir ce même jour.

- REG-2023-00505 : SIVOM DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE
- REG-2023-00536 : CA SAINT-LOUIS AGGLOMERATION
- REG-2023-00567 : COMMUNE D'ETREVAL
- REG-2023-00585 : COMMUNE DE BULGNEVILLE
- REG-2023-00596 : COMMUNE DE SAULXURES-BULGNEVILLE

ARTICLE 3 : AVENANTS

Sans objet.

ARTICLE 4 : MISE EN OEUVRE

D'autoriser le Directeur général de l'Agence de l'eau à procéder aux mises au point nécessaires, le cas échéant, et à signer les documents contractuels correspondants.

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau,

Le Président
de la Commission des Aides Financières,

Marc HOELTZEL

Régis DEPAIX

Commission des aides financières du 29 juin 2023

Ligne de programme	8	54	55	57	67	68	88	Autres départements	Nombre d'aides	Montant total
11 Stations d'épuration des collectivités	- €	129 538 €	- €	175 650 €	- €	1 693 942 €	- €	- €	4	1 999 130 €
12 Réseaux d'assainissement des collectivités	454 106 €	202 206 €	1 069 810 €	104 174 €	157 777 €	441 388 €	296 774 €	- €	15	2 726 235 €
13 Lutte contre la pollution des act. Eco	- €	- €	63 392 €	180 000 €	2 241 041 €	- €	- €	- €	8	2 484 433 €
16 Gestion des eaux pluviales	- €	151 567 €	136 665 €	699 695 €	1 414 076 €	2 068 756 €	- €	- €	23	4 470 759 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	- €	- €	- €	126 155 €	- €	- €	- €	- €	3	126 155 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	336 350 €	270 000 €	58 453 €	- €	462 011 €	512 450 €	180 180 €	- €	8	1 819 444 €
23 Protection de la ressource en eau	- €	- €	- €	123 988 €	330 548 €	- €	19 400 €	- €	9	473 936 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	- €	698 653 €	433 200 €	2 589 856 €	316 266 €	137 292 €	716 033 €	- €	40	4 891 300 €
25 Eau potable	- €	- €	681 108 €	134 468 €	334 112 €	1 037 712 €	4 480 922 €	- €	29	6 668 322 €
31 Etudes générales	- €	121 868 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2	121 868 €
33 Action internationale	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	200 000 €	1	200 000 €
TOTAL	790 456 €	1 573 832 €	2 442 628 €	4 133 986 €	5 255 831 €	5 891 540 €	5 693 309 €	200 000 €	142	25 981 582 €

Signature(s) électronique(s) du présent document

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Reader™ ou Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance du logiciel de vérification dans l'autorité de certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Pour accorder votre confiance à l'autorité de certification de la plate-forme Sunnystamp, le plus simple est de télécharger le certificat racine de confiance et de suivre les instructions d'installation. A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse support@lex-persona.com.